

VÉTROZ

SPECTIVE

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

JUILLET 2023

Editorial

Dès la fin de cet été, que je vous souhaite le plus agréable possible, Vétroz va entamer une nouvelle mue avec le début des travaux de la traversée du village. Ce projet dont on parle depuis plusieurs années a attiré une foule nombreuse lors de sa dernière présentation le 13 juin.

La traversée du village est passée d'une étroite route en terre battue au début du 20^e siècle à une route goudronnée, pour laquelle il a fallu démolir certaines maisons, qui a vu défiler des colonnes continues de voitures à une époque avant que l'autoroute n'arrive jusqu'à nous. Depuis lors, elle n'a plus changé et est restée une voie de passage passablement hostile aux piétons et aux vélos, fait qui a certainement contribué au déclin de l'attractivité du centre du village.

Cette nouvelle traversée, avec ses élargissements de voies piétonnes, son ralentissement, ses places et ses aménagements va redynamiser le centre du village, comme l'ont déjà fait des projets de ce type dans des villes et villages similaires.

Mais Vétroz va changer encore plus ! L'avenue des Vergers va être prochainement repensée et méritera peut-être plus son qualificatif d'avenue au lieu du labyrinthe actuel. La circulation à l'intérieur du village va aussi évoluer lorsque le concept de mobilité sera mis en œuvre.

L'entièreté du village va lentement mais sûrement se modifier car le futur plan directeur intercommunal propose des stratégies de développement qui concernent tous les aspects du territoire. Ne manquez pas de lire l'article à ce sujet. Je vous propose également un deuxième et dernier article sur la densification, les prochains parleront plus des détails du futur plan de zone et règlement des constructions. Tous ces éléments vont modeler en profondeur le futur Vétroz. Au début, les changements seront bien sûr imperceptibles. Ces travaux et ces réflexions portent sur le long terme. Les personnes qui naissent aujourd'hui verront le Vétroz de 2100 ! Des personnes encore vivantes aujourd'hui ont vu le Vétroz qui a précédé les grands changements d'après-guerre et elles vous diront toutes que ça a énormément changé.

A quoi ressemblera le Vétroz de 2100 ? J'espère qu'il sera agréable à vivre malgré le réchauffement climatique, qu'il sera riche en biodiversité, que les gens pourront s'y déplacer en fonction de leurs envies et besoins et que toutes les générations pourront y vivre dans de bonnes conditions.

Ces conditions nous les préparons maintenant. Il reste de l'espace libre, des secteurs sont occupés par des vieilles maisons qui vont être un jour détruites et des secteurs n'utilisent pas la densité autorisée et vont certainement intéresser les promoteurs. Les changements pourraient commencer rapidement et il est important qu'ils soient sous contrôle et correspondent à une vision qui aille dans le sens de la préservation et même de l'amélioration de notre qualité de vie.

Chères concitoyennes, chers concitoyens, je vous souhaite une bonne lecture, de bonnes vacances et espère vous rencontrer nombreux lors des festivités villageoises à la rentrée.

Dominique Kuster,
Conseiller municipal
en charge de l'urbanisme



DANS CE NUMÉRO

Jubilaires.....	2
Agenda - 2 ^{ème} semestre 2023.....	2
Fête nationale - Tour Lombarde.....	3
Pause café.....	3
Apprendre le Français.....	4
La rentrée de l'ASOV.....	4
E peti ou.....	5
SportKids.....	5
La 4 ^e édition de Vétroz Plage.....	6
Commission culturelle.....	6-7
Bibliothèque de Vétroz.....	8-9
Nouvelles du personnel communal.....	10
Extrait des décisions du Conseil municipal.....	10-11
Déchets PET.....	12
Ski pour tous.....	12
Parcours Vita.....	13
Piscine du Botza.....	13
Un nouveau projet.....	14
Bailleurs et gérants d'immeubles.....	15
Cimetière.....	15
Plan directeur intercommunal.....	16-17
Gérer la densification.....	18-19-20
Plan de scolarité.....	21
Eau potable et autocontrôle.....	22
Pose de compteurs d'eau potable.....	23
Extension du réseau public d'irrigation.....	24
Accès sud-est du village.....	24
Modérateurs de trafic.....	25
Agglo Valais Central.....	25
Finances communales.....	26-27

Jubilaires

Le 13 avril dernier, le Conseil municipal a rendu visite à Mme **Blanche Fumeaux** à l'occasion de son 90^{ème} anniversaire.

Magnotaine jusqu'au bout, Blanche a vécu toute sa vie dans la maison familiale Coudray à Magnot, elle a tout de même accepté d'épouser un Vétrozain, M. Hubert Fumeaux, pour une longue vie heureuse en commun.



AGENDA - 2^{ème} semestre 2023

JUILLET

- 15-30 Scouts : Camp annuel
- 22 Fanfare Union / Tambours : Grillade annuelle
- 27 60+ : Excursion en car au zoo de Servion

AOÛT

- 2-6 Fanfare Concordia : Camp des 4 fanfares au Collons
- 5-11 Fanfare Union : Camp à Loutze
- 12 Billard Club et Snooker : Tournoi-spectacle Shoot Out
- 19 Ski-club : Sortie d'été
- 24 60+ : Visite du Fort de Chillon et repas à St-Gingolph (F)

SEPTEMBRE

- 2-3 Fête patronale et repas Concordia
- 4 Unipop : Reprise des cours
- 6 Spectacle « Indicibles territoires »
- 7 Chœur mixte : Assemblée générale
- 9 CAV : Grimpette des Bédjuis
- 9 Fanfare Union : « Ca Mousse à Vétroz »
- 15 Helios : Assemblée générale association valaisanne de basket
- 21 60+ : Marche au chemin des Sens à la Tzoumaz
- 30 CA : Disque et raclette

OCTOBRE

- 7 CAV: Championnat vétrozain
- 14 Chœur mixte : Samedi musical
- 15 Fanfare Concordia : Concert de Gaëtan à Bresse (50^{ème} école de musique)
- 26 60+ : Brisolée traditionnelle du club

NOVEMBRE

- 3 Ski-club : Assemblée générale
- 10 CAV : Assemblée générale
- 17-19 Billard Club et Snooker : Finale Suisse de billard américain
- 23 60+ : Présentation : Codes QR, Twint ... plus de secrets pour les Seniors
- 28 Messe de l'Avent

DECEMBRE

- 2 Helios : 50^{ème} souper de soutien
- 5 Messe de l'Avent
- 8 Paroisse : Fête des jubilaires de mariage
- 9 Fanfare Concordia : Championnats valaisans
- 12 Messe de l'Avent
- 14 60+ : Assemblée générale et repas de Noël à la salle paroissiale
- 16 Billard Club et Snooker : Finales valaisannes de Snooker
- 16 ou 23 Noël au Village / Mérites sportifs
- 17 Billard Club et Snooker : Finales valaisannes de billard
- 19 Messe de l'Avent
- 26-29 Ski-club : Camp OJ à Siviez

Des nouveautés à la Fête nationale de Conthey

Comme depuis plus de 10 ans maintenant, la Fête nationale, organisée conjointement entre les sociétés participatives et la commune de Conthey, se déroulera le 31 juillet 2023 à la Place de la Tour lombarde dès 18 h 30.

Nos amis les Tambours de Conthey ouvriront les festivités afin de nous mettre en bouche pour la suite. Comme le prévoit le tournus, cette année c'est la Fanfare de la Lyre qui fera résonner quelques notes en début de soirée sur le podium où vous verrez le groupe OLDO se produire, avant de découvrir les feux préparés par notre artificier local.

La nuit sera prolongée par celui qui fait danser la tente de Sainte-Catherine à Sierre, DJ David.

Quelques nouveautés, structurées entre autres, comme un stand à boissons supplémentaire du côté de la Tour lombarde et une

tente ouverte sur le public avec un remaniement intérieur, vous attendent pour que la fête soit belle.

Le tout sur des odeurs de grillades et de raclette au doux son de verres s'entrechoquant amicalement, remplis de crus locaux.

La soirée, labellisée FIESTA, aura son service de bus depuis la salle polyvalente (arrêts à Château-neuf centre, Conthey Grand Prés, Conthey Chalet Le Duc, Vens) et des Hauts de Conthey à Sensine, Erde (arrêt Poste), ainsi que NOUVEAUTES!, Aven et Daillon.

Alors, réserve déjà ta soirée et rejoins-nous avec ton frère, ta sœur, tes parents, tes potes, ta mamie et ton papi!

Suivez les dernières informations sur notre page Facebook et partagez-la un maximum :

<http://www.facebook.com/31juilletconthey>



Pour plus d'informations :
Déléguée à l'intégration,
Nathalie Zanardini
027 345 37 85 (mardi et jeudi)

Pause café



Tous les derniers mardis du mois durant l'année scolaire, le service d'intégration ouvre les portes de l'Espace Jeunes (rue de l'Église 14, sous la place des Vignerons) à tous les habitants de la commune qui souhaitent prendre une pause dans leur emploi du temps et rencontrer de nouvelles personnes.

Ces après-midis sont destinés à toutes les personnes qui n'ont pas l'occasion de sortir de chez elles et ont peu de contacts avec les autres habitants. Si elles ont le désir de faire ce premier pas et de passer un moment convivial

en discutant autour d'une boisson offerte par le service d'intégration, nous sommes là pour les accueillir. Ces moments d'échange permettent à toutes et tous de pouvoir s'exprimer sur divers sujets, de se rencontrer et créer du lien social dans la commune.

Alors si vous avez envie de nous rejoindre n'hésitez pas, on vous accueille avec plaisir!

Pour plus d'informations :
Déléguée à l'intégration,
Nathalie Zanardini
027 345 37 85 (mardi et jeudi)

Apprendre le Français

learn French Вивчення французької мови 学法语 Fransızca öğrenmek imparare il francese bartaan Faransiis Изучение французского языка aprender francés

Apprendre la langue est le début de toute intégration!

Les cours de français sont organisés dans les différentes communes du district et sont ouverts aux résidents des communes de Vétroz, Ardon, Conthey, Nendaz et Chamoson. Les élèves peuvent suivre un cours par semaine d'une durée d'1h30.

Du lundi soir au vendredi, différents niveaux sont enseignés (débutant, moyen et avancé). La priorité des cours est donnée à la compréhension et à l'expression orale afin que les personnes puissent se débrouiller dans la vie de tous les jours.

Ces cours s'adressent à la population adulte migrante pour laquelle l'offre ordinaire de cours n'est pas accessible financièrement. Le coût de l'inscription annuelle est de 100 CHF.

Vous êtes intéressé-e-s par les cours de français? Vous pouvez vous inscrire pour l'année scolaire 2023-2024. Les prochains cours démarreront début septembre!

Pour s'inscrire :

Pour les cours de Vétroz, Ardon, Conthey, Nendaz et Chamoson :

- Remplissez le formulaire en ligne sur le site internet du service d'intégration du district : www.integration-dc.ch/projet/apprendre-le-francais/
- contactez Mme Nathalie Zanardini par téléphone au 027 345 37 85 ou par mail à nathalie.zanardini@vetroz.ch



40 personnes ont reçu l'attestation des cours de français lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 16 juin dernier.

Bravo aux personnes suivantes qui vivent sur la commune de Vétroz :

- Monsieur Sadjo Cassamà
- Monsieur Rui Fernando Pinto Da Silva Reis
- Madame Maria Del Mar Faura Carrasco
- Monsieur Mohamed Mrabit
- Madame Rezarta Morina
- Monsieur Berat Rama
- Madame Sandra Alencar Mesquita Addison
- Madame Emine Aliu
- Monsieur Filipe Roberto Rodruigues Luis

Pour le Service de l'intégration, Nathalie Zanardini, déléguée à l'intégration

La rentrée de l'ASOV

À partir de septembre, l'ASOV sera de retour avec les horaires suivants :

- Les mercredis après-midi de 13h30 à 17h30 – Accueil Libre pour les jeunes dès la 7H (par beau temps à l'extérieur, par mauvais temps à l'Espace Jeunes)
- Un samedi sur deux de 13h30 à 17h30 – Accueil Libre pour les enfants de la 3H à la 8H à l'Espace Enfants

Si tu as une idée de projet, tu peux prendre contact avec nous. Nous sommes là pour t'accompagner dans sa réalisation, qu'il soit petit ou grand !

On vous réserve également de belles surprises cet automne avec des projets ouverts à toute la population ! On ne vous en dit pas plus, mais soyez attentifs et n'hésitez pas à prendre contact avec nous pour de plus amples informations : asov@vetroz.ch ou 079 937 84 06

Pour le service d'animation, Nathalie Zanardini, Responsable

È peti ou



Atelier créatif et sportif pour les 3 à 6 ans

Dès la rentrée, des ateliers créatifs et sportifs pour les enfants âgés de 3 à 6 ans auront lieu à la salle des Vignerons, les jeudis de 14h00 à 16h30, organisés par deux animatrices.

Toujours en mouvement et plein de créativité, les enfants dès leur plus jeune âge aiment ces moments d'échange. Grâce à ces ateliers, les enfants se familiarisent avec la langue française, le partage, ils développent leur pensée, leur créativité et apprennent la vie en communauté. Ils font égale-

ment leurs premiers pas dans la culture...

Ce projet encourage également au "mieux vivre ensemble" car il permet aux enfants d'en rencontrer d'autres habitant la même commune et de créer des liens avant l'entrée à l'école.

Pour plus d'information vous pouvez nous contacter : nathalie.zanardini@vetroz.ch ou 027 345 37 85 (présence le mardi et le jeudi)

Pour le Service de l'intégration, Nathalie Zanardini, déléguée à l'intégration

SportKids

SPORTKIDS offre des cours de sport dans un esprit non compétitif en dehors des heures d'école pour les enfants de 1H à 4H. Ces cours de sport créent le lien entre le sport à l'école et le sport de loisirs dans les clubs. Ils ont comme but d'inciter un maximum de jeunes à bouger et à découvrir de nouvelles activités.

Vous souhaitez inscrire votre enfant pour la rentrée 2023? pas de souci, il vous suffit de scanner le QR code ci-joint :

Pour plus d'information : Dana Fournier – 079 786 65 14 ou fournierdana@bluewin.ch



Pour le service d'animation, Nathalie Zanardini, Déléguée à l'intégration



La 4^e édition de Vétroz Plage

Suite au succès de l'année passée, Vétroz Plage sera de retour cet été !

Les vendredis et les samedis du mois de juillet, c'est à la place des Vignerons que vous avez toutes et tous rendez-vous. En effet, un comité de bénévoles, coaché par les animateurs socioculturels de l'ASOV, organise ce mini festival du 14 au 22 juillet. Comme pour les trois années précédentes, l'entrée est gratuite. Sur place vous trouverez une buvette, un Food truck, un espace louange et d'autres surprises.



Au programme de cette année : des concerts d'artistes de la région, des soirées caritatives pour des associations valaisannes, des animations pour les grands et les petits. Cette année, l'intégration se joint également à la manifestation en mettant au programme la fête interculturelle avec la participation d'une dizaine de communautés de Vétroz. La traditionnelle soirée mousse et raclette clôturera la manifestation le samedi 22 juillet, en collaboration avec la fanfare de l'Union.

Vous trouvez toutes les informations concernant Vétroz Plage en ligne sur www.vetroz.ch, sur la page Facebook Vétroz Plage ou directement auprès de l'équipe d'animation.

Pour le service d'animation,
Nathalie Zanardini, Responsable ASOV

Commission culturelle

«Au cœur de la nuit» a continué sa route le mardi 21 mars 2023 par une visite du Dôme planétarium de Sion, un lieu fascinant qui offre une expérience unique aux amateurs d'astronomie et aux curieux du cosmos. Le point fort du dôme est son écran géant qui recrée avec précision la voûte céleste. Bien installés sur notre chaise longue, nous avons vu le dôme s'illuminer pour révéler un spectacle céleste époustouflant. Grâce à une technologie de pointe, nous avons l'impression d'être transportés dans l'espace, entourés d'étoiles, de galaxies et de planètes.

Notre orateur du soir, Alain Kohler, professeur de physique et passionné d'astronomie, a animé notre séance. Notre ciel valaisan offre un spectacle fascinant au printemps, avec des étoiles et des constellations magnifiques visibles à l'œil nu. L'une des constellations les plus remarquables est la ceinture d'Orion qui est visible au début du printemps, juste après le coucher du soleil, et reste perceptible pendant plusieurs heures. Nous avons ensuite observé la Grande Ourse, constellation facile à repérer en

raison de sa forme caractéristique de casserole, avec ses sept étoiles brillantes, dont la fameuse «Etoile du Berger». Ce fut ensuite au tour de Cassiopée d'apparaître, facile à repérer en raison de sa forme caractéristique en «W», et finalement les Pléiades, amas d'étoiles dont une douzaine sont visibles à l'œil nu.



Nous avons également appris qu'il existait une différence entre le signe astrologique qui est une notion de l'astrologie basée sur la position du Soleil dans le zodiaque, et le signe astronomique qui est basé sur la position des constellations dans le ciel.

Chaque participant est reparti avec un biscuit confectionné par «Nuage de sucre» afin de nous rappeler notre soirée la tête dans le ciel. Les soirs suivants, chacun d'entre nous a pu observer en «live» ce que nous avons appris et découvert lors de cette séance.



Notre saison «Au cœur de la nuit» s'est terminée les 2 et 3 juin par un drive-in qui est un concept de cinéma en plein air populaire dans les années 1950 et 1960 aux États-Unis. Un écran a pris place dans la cour de l'école de Bresse. Les cinéphiles ont garé leur voiture devant l'écran, regardé le film depuis leur siège tout en mangeant du pop-corn offert par la commission culturelle.

La projection a commencé le vendredi avec le «Ocean's Eleven», film de braquage américain qui met en scène un casting impressionnant d'acteurs tels que George Clooney, Brad Pitt, Matt Damon et Julia Roberts. L'intrigue tourne autour de Danny Ocean, un maître du crime qui monte une équipe de onze spécialistes pour voler trois casinos de Las Vegas en une seule nuit. Le film est rempli de rebondissements, de plans ingénieux et d'humour.

Puis, le samedi, c'est le fil «Luca» qui a été projeté. Il relate l'histoire de deux jeunes monstres marins, Luca et Alberto, qui se transforment en humains lorsqu'ils sortent de l'eau. Ils décident de découvrir le monde des humains en se rendant dans un petit village côtier en Italie. Là-bas, ils se lient d'amitié avec

une fille nommée Giulia et vivent des aventures passionnantes tout en cherchant à préserver leur secret. «Luca» est une ode à l'amitié, à l'exploration et à l'acceptation de soi, avec des images magnifiques et une histoire touchante.

Notre prochaine saison sera intitulée «Ma région sous toutes ses coutures» et débutera le week-end de la Madeleine. Après avoir «recherché son incroyable talent», Vétroz vous le dévoilera le samedi 2 septembre. Pour cette occasion, nous vous avons également préparé une place de jeux géante. Nous vous attendons nombreux en famille. Nous vous souhaitons un bel été et vous remercions pour votre participation tout au long de l'année à nos différents événements.

Pour la commission culturelle,
Lydia Moix, Présidente

VÉTROZ RECHERCHE SON

INCROYABLE TALENT

RELÈVE LE DÉFI ET RÉVÈLE TON INCROYABLE TALENT !

2-3 SEPTEMBRE 2023
Remise des prix à la fête de la Madeleine

OUVERT À TOUS
Amateur, professionnel, seul, en groupe ou en famille, si vous pensez avoir un incroyable talent et pouvoir proposer une top prestation ou faire le show, n'hésitez pas à vous inscrire

@communedevetroz  www.vetroz.ch

Bibliothèque de Vétroz



Nous voilà en été avec un horaire allégé !
Dès le 26 juin et jusqu'au 17 août 2023, la bibliothèque ouvre ses portes uniquement les lundis de 16H à 20H.

Des nouveautés pour tous les goûts et tous les âges vous attendent !



La ruche à livres, vous vous en souvenez ? Elle est toujours active, à la Place centrale (au fond du petit parking).

Pour rappel, c'est une ancienne ruche rénovée en boîte pour échanger des livres. Le principe : amener un ou plusieurs documents en bon état et en reprendre. Comme il s'agit d'un partage, pensez à déposer des ouvrages que vous avez appréciés pour faire plaisir et donner envie à d'autres personnes.

Merci pour votre solidarité !

Oui, il est encore un peu tôt, mais le **mercredi 6 septembre 2023**, nous vous inviterons au spectacle de conte et récit

« Indicibles territoires »

avec notre conteuse vétrozaine appréciée Christine Métrailler et ses deux acolytes Hélène Bardot de France et Sophie Clerfayt de Belgique. Elles tisseront trois récits de vie, en écho à un paysage sonore de témoignages, comme autant de parcours intimes et de rencontres. « C'est où chez toi ? »... une question de territoire et d'identité. Réservez déjà la date 📅



La biblio de Vétroz vous invite

mercredi 6 septembre 2023
salle paroissiale
19h30

« C'est où chez toi ? »

Les trois conteuses, **Hélène Bardot, Sophie Clerfayt et Christine Métrailler**, ont arpenté leur paysage, tour à tour sous le vent, face à la pente et dans un tourbillon cosmopolite. Elles passent par Bruxelles, les Corbières, Vétroz et visitent le monde à travers ces territoires ouverts et balayés de voix et de poésie...

spectacle de 75 minutes dès 13 ans

apéritif offert

027 345 37 84
Rte de l'Abbaye 42
bibliothequevetroz.ch

Spectacle gratuit - Inscription souhaitée



Le Trio de la biblio
bibliotheque@vetroz.ch - 027.345.37.84

Nouvelles du personnel communal

Durant le deuxième trimestre, un nouveau collaborateur a rejoint l'équipe des travaux publics.



Rocco Rizzelli a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2023.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du personnel communal !

Peter Toma a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle après 8 ans d'activité au sein de la section des travaux publics.

Nous le remercions vivement pour son engagement et lui souhaitons le meilleur pour son avenir professionnel.

Aleksandar Petrovic et Ludovic Compain ont terminé leur stage d'une année aux structures de l'enfance. Samia Sultan est arrivée au terme de son préapprentissage d'ASE.

Nos meilleurs vœux les accompagnent pour leur futur professionnel.

Les autorités et le personnel de la Municipalité de Vétroz

Extrait des décisions du Conseil municipal

Service technique

- Adjugé l'offre à Lehmann plantes SA pour la fourniture de plantes pour le giratoire du Manège.
- Adjugé l'offre à OHS SA pour la fourniture du semi/substrat pour le giratoire du Manège.
- Adjugé à Oiken SA l'offre de changement des luminaires du giratoire T9 secteur Rond-Point Anthamatten.
- Adjugé à l'entreprise Jean Christian les travaux de génie civil pour le bouclage d'irrigation de Magnot ouest.
- Adjugé à Fred Thomas Sàrl les travaux de sanitaire pour le bouclage d'irrigation de Magnot ouest.
- Adjugé à Realsport SA les travaux de réfection de la piste de sprint des Plantys.
- Adjugé à Symerline Sàrl la fourniture de deux jeux de bancs circulaires pour le cimetière.
- Adjugé à Lourejoins SA les travaux d'étanchéité de la fontaine de Bollaire.
- Attribue le mandat d'ingénieur civil à Guillaume Favre Ingénieurs SA pour la route d'accès Avenue de la Gare.
- Adjugé à Signalisation.ch SA l'offre de marquage de la Route de l'Industrie.
- Adjugé à Sebacar Sàrl l'offre pour des travaux de taconnage.
- Adjugé à Pittet Chatelan SA l'offre de pontage de fissures des routes communales.
- Adjugé à BEG SA le mandat pour l'établissement de la carte de danger des éboulements et la mise à jour décennale de la carte de danger des chutes de pierre.
- Adjugé à Reco Services Sàrl le curage des torrents du coteau.
- Adjugé à Joseph Carron SA les travaux de génie civil de la Route de la Bourgeoisie / lles.
- Adjugé à Charly Gaillard & Fils SA les travaux de sanitaire de la Route de la Bourgeoisie / lles.
- Adjugé à SymerLine Sàrl l'offre pour deux plaques métalliques pour les Vergers sud et N9 giratoire du Manège.
- Adjugé à ZEP Sàrl les travaux de réensemencement de la Morge.
- Adjugé à Orell Tech AG l'offre pour la fourniture et la pose d'un amortisseur au puits de la SEBA.
- Adjugé à Signalisation.ch SA l'offre de marquage de la piste cyclable.
- Adjugé à Charly Gaillard & Fils SA l'offre de remplacement des vannes d'irrigation des vignes.
- Adjugé à Ferinox Construction métallique Sàrl l'offre pour le remplacement du portail des torrents de l'ouest.
- Adjugé à Idealp SA le mandat d'ingénieur pour la réalisation de la revitalisation du canal du Couchant.

- Adjugé à Fred Thomas Sàrl les travaux d'appareillage de la T9.

Constructions

- Adjugé à Constantin Isolations SA la fourniture et la pose d'isolation anti-feu (CFC 225.4).
- Adjugé à Bo-Papier Sàrl la fourniture des tables et des chaises (CFC 904).
- Adjugé à Debons Métal la fourniture et la pose d'un couvert métallique d'onduleurs en toiture (CFC 121).
- Adjugé à Debons Métal la fourniture et la pose d'une échelle à crinoline (CC142.2).
- Valide l'offre de Sionic SA pour le remplacement du tableau d'affichage sportif.
- Valide l'offre d'Electricité Sédunoise SA pour le changement de la lustrerie.
- Valide l'offre de Bonvin Nettoyage SA pour le nettoyage de l'étage 1.
- Valide l'offre de Dénériaz SA pour le remplacement de panneaux de revêtement de parois.
- Adjugé à New Enseigne l'offre pour la fourniture et la pose d'un film de protection solaire dans deux salles de classe.

Centre scolaire de Bresse

- Valide le devis d'Impact-com Sàrl pour la réalisation signalétique à l'intérieur de l'école.
- Valide le devis de Sarosa SA pour la reprise des peintures des murs dans les salles existantes.
- Valide l'offre de Jérôme Disière & Fils SA pour la construction d'une paroi anti feu.
- Valide l'offre de Debons Metal Sàrl pour le remplacement des serrures existantes sur les quatre portes de la salle de gymnastique.
- Valide l'offre de Gasser Electroménager - Claude Martin pour la fourniture et l'installation d'une colonne de lavage.
- Valide l'offre de Bianco SA pour le raccordement sanitaire de la colonne de lavage.
- Valide l'offre de Rhonelec Sàrl pour le raccordement électrique de la colonne de lavage.
- Valide l'offre de Gaillard & Fils SA pour le remplacement de deux urinoirs.
- Valide l'offre de HPrévention Sàrl pour l'assurance qualité incendie pour la salle de gymnastique recevant un grand nombre de personnes.

Divers

- Valide l'offre de Gaillard & Fils SA pour le remplacement de deux urinoirs au CMS.
- Valide l'offre de IG Group SA pour effectuer un contrôle des constructions illicites et non mises à l'enquête publique.
- Valide l'offre d'Uniflag AG pour changer divers filtres de ventilation dans les bâtiments communaux.
- Valide l'offre de Restorex pour le remplacement du lave-vaisselle au Relais du Valais.
- Valide l'offre de Sky Cinema pour la location d'infrastructure Drive-in.
- Attribue le mandat à AlpSoft SA pour la refonte du site Internet de la commune.
- Valide l'offre d'Adiatic SA pour le remplacement de la centrale du téléphone avec applications.
- Valide le choix de la commission intercommunale de sécurité pour l'acquisition du journal de police BAR informatique.
- Valide le devis de T2i pour la mise en œuvre de l'archivage du courrier entrant/sortant, des documents d'impôts et des dossiers des collaborateurs.
- Valide le devis de T2i pour la mise en œuvre des nouveautés Citizen.
- Valide l'offre de Moren Frères SA pour la remise en état des fissures existantes dans les WC au sous-sol du CMS.
- Valide l'engagement de Leticia Pereira Quintais comme apprentie employée de commerce au service administratif dès le 16.08.2023.
- Valide l'engagement de Rocco Rizzelli au poste de collaborateur au sein de l'équipe communale des travaux publics dès le 01.04.2023.
- Valide l'engagement d'Ysaline Jacquier comme apprentie ASE au sein des structures de la petite enfance dès le 21.08.2023
- Valide l'engagement de Biagio De Biase au poste de collaborateur au sein de l'équipe communale des travaux publics dès le 01.07.2023.
- Valide l'engagement de Lionel Odermatt au poste de délégué à l'énergie pour les communes de Conthey, Ardon et Vétroz.

Déchets PET

Soucieuse d'offrir un service supplémentaire à sa population, la Municipalité a mis en place depuis plusieurs années des conteneurs semi-enterrés dans tous les écopoints du village.

Le saviez-vous ?

En Suisse, plus de 1.6 milliard de bouteilles à boissons en PET sont mises en circulation chaque année. Soit 40'000 tonnes de PET. La bouteille en PET est ainsi l'emballage de boissons de loin le plus apprécié des Suisses. Les bouteilles à boisson en PET vides se déposent dans tous les points de vente. Une fois récupéré, quatre centres de tri suisses traitent au total jusqu'à 110'000 bouteilles par heure. Ils éliminent les matières étrangères et trient les bouteilles à boissons en PET selon la couleur et la qualité. Puis deux centres de recyclage concassent et séparent les composants des bouteilles (bouchons, étiquettes, etc.). Ce n'est que grâce à sa pureté élevée que le PET peut être utilisé pour de nouvelles bouteilles et de fermer le cycle de ce matériau.

JETEZ UNIQUEMENT LES BOUTEILLES À BOISSONS EN PET DANS LES CONTENEURS DÉSIGNÉS

Pour la commission Travaux public,
Conseiller en charge, Stéphane Papilloud
Chef du service technique, Nicolas Berner

CE QUE VOUS NE POUVEZ PAS DÉPOSER DANS LA COLLECTE DU PET

- Flacons de lessive ou détergent

-> Collecte séparée des bouteilles en plastique auprès de la plupart des grands détaillants.


- Blisters (coques en plastique) pour la viande, salades, légumes, fruits, etc.

-> Elimination avec les déchets ménagers.


- Bouteilles de lait ou crème ou yogourt à boire

-> Collecte séparée des bouteilles en plastique auprès de la plupart des grands détaillants.


- Bouteilles de vinaigre ou huile ou sauces salade

-> Collecte séparée des bouteilles en plastique auprès de la plupart des grands détaillants.


- Bouteilles de shampooing ou produits cosmétiques

-> Collecte séparée des bouteilles en plastique auprès de la plupart des grands détaillants.


- Gobelets de boissons ou glaces ou yogourts, etc.

-> Elimination avec les déchets ménagers.



Ski pour tous : un engagement envers la jeunesse

Depuis plusieurs années, la commune de Vétroz, en collaboration avec la société Nendaz Veysonnaz Remontées Mécaniques (NV Remontées Mécaniques), tient à promouvoir la pratique du ski auprès des jeunes. Aussi, à l'achat d'un abonnement annuel pour votre enfant auprès des caisses de Nendaz ou de Veysonnaz, un rabais de Fr. 50.-, pris en charge par la Municipalité, vous sera accordé. Il est précisé que cette réduction est cumulable avec le tarif prévente pour tout achat d'abonnement annuel jeune-enfant jusqu'au 30.11.2023.

S'agissant des abonnements pour la saison 2023-2024 de NV Remontées Mécaniques, la subvention communale est destinée aux jeunes nés entre 2005 et 2016.

Bien que financièrement limité, ce geste est symboliquement important pour la Municipalité de Vétroz qui démontre notamment par cette action son engagement vis-à-vis de la jeunesse et de la pratique des sports.

L'Administration communale se tient à votre disposition pour tout complément d'information souhaité à ce sujet.

La Municipalité de Vétroz,
Bertrand Fontannaz, Secrétaire municipal

Parcours vita

La population vétrozaine bénéficie d'un parcours vitae depuis de nombreuses années. Au printemps 2023, un entretien en profondeur du parcours et de ses installations a été réalisé par l'équipe communale des travaux publics.

Venez nombreux le parcourir !

Pour la commission des Travaux publics,
Conseiller en charge, Stéphane Papilloud,
Chef du service technique, Nicolas Berner



Piscine du Botza

L'ancien site du camping du Botza avait été racheté par la Bourgeoisie de Sion. Le site va prochainement accueillir la Brasserie valaisanne. Le restaurant et la piscine restent en exploitation. D'entente avec la Bourgeoisie de Sion et les communes voisines de Conthey, Ardon et Sion un accord a été trouvé pour la saison 2023 pour l'exploitation de la piscine. La commune de Vétroz soutient activement l'exploitation de la piscine du Botza.

En contrepartie, l'accès à tous les jeunes Vétrozains (jusqu'à 18 ans) est gratuit sur présentation d'une copie de la pièce d'identité (papier ou sur le téléphone portable). Profitez de cette aubaine de fraîcheur durant le bel été qui s'annonce.

Venez nombreux vous rafraîchir !

Olivier Cottagnoud, président



Un nouveau projet...



Un nouveau projet...

Une opportunité de tisser des liens entre les jeunes et les entreprises locales...

Un appel est lancé...



10 ans après la réforme de l'enseignement spécialisé qui avait conduit à la suppression des classes d'observation au profit d'un système plus inclusif, la Direction du CO Derborence lance un nouveau projet, dans le but de faciliter l'intégration des élèves en difficultés scolaires dans le monde professionnel.

A coup sûr l'innovation la plus importante de ces dernières années, ce nouveau projet est né de la volonté de permettre aux élèves de programmes adaptés de découvrir au plus vite le monde professionnel par l'intermédiaire de stages intégrés à la grille horaire, selon une organisation dont les modalités principales sont décrites ci-dessous :

- Élèves de programmes adaptés libérés de cours un après-midi par semaine et placés en entreprises.
- Tournus organisé chaque 5-6 semaines (= découverte de différents domaines).
- Stages placés exclusivement sous la responsabilité du CO Derborence.
- Enseignant spécialisé responsable du suivi des stages et de la collaboration avec les entreprises.
- Aucune démarche administrative à effectuer pour les entreprises partenaires.

Pour mener à bien ce projet, il est indispensable de pouvoir compter sur un nombre important d'entreprises prêtes à jouer le jeu.

J'invite donc tous les patrons d'entreprises ou indépendants, actifs dans les domaines de la construction (peintres, carreleurs, sanitaires, menuisiers, maçons...), de la vente, du service, de la mécanique, de l'esthétique (coiffeur, esthéticienne...) etc..., qui seraient intéressés à accueillir ces jeunes un après-midi par semaine, à prendre contact avec moi à l'adresse suivante : dirco.derborence@edu.vs.ch

Ces jeunes doivent pouvoir prouver leurs compétences hors cadre scolaire et ils méritent qu'on leur donne une chance de s'épanouir dans différents secteurs professionnels. A terme, les entreprises partenaires pourraient également être bénéficiaires de la démarche, en recrutant, par l'intermédiaire de ces stages, de futurs apprentis motivés et compétents.

La réussite de ce projet dépendra en grande partie du nombre d'entreprises disposées à s'y investir ! D'avance merci à toutes les personnes prêtes à aider nos jeunes !

Blaise GERMANIER
Directeur

Bailleurs et gérants d'immeubles – obligation de renseigner

Le contrôle de l'habitant communique que toute personne qui s'établit dans la commune a l'obligation de s'annoncer dans un délai de 14 jours.

Afin d'aider à tenir à jour le registre du contrôle de l'habitant, tâche qui devient de plus en plus complexe, il paraît important de rappeler que le législateur valaisan a expressément prévu l'obligation pour les bailleurs et gérants d'immeubles de communiquer, sur demande et sans frais, les locataires qui habitent leurs appartement ou immeubles, qui y emménagent ou qui les quittent (art. 9 al. 3 let. b Loi cantonale sur le contrôle de l'habitant du 14 novembre 2008).

Le contrôle de l'habitant tient à vous remercier par avance de votre collaboration. En effet, grâce à votre

soutien spontané ou sur demande, il va pouvoir intervenir de manière plus efficace et systématique auprès des personnes qui négligent leur obligation de s'annoncer et qui, de fait, ne paient pas intégralement leurs taxes communales ou impôts notamment, contrairement aux personnes qui se sont régulièrement annoncées.

Le Contrôle de l'habitant,
Bertrand Fontannaz, Secrétaire municipal

Cimetière

Dans son édition de l'automne 2021 la Municipalité informait la population de son projet de rénovation d'un quartier du cimetière. A ce jour les travaux sont terminés. Deux cents casiers enterrés avec une inscription commémorative pourront désormais accueillir les urnes de nos défunts. La trace de nos défunts dont les tombes ont été désaffectées est gravée dans une plaque commémorative. Pour le

bien-être des visiteurs la Municipalité a également procédé à l'aménagement de quelques bancs et à la plantation de nouveaux arbres.

Pour la commission des Travaux publics,
Conseiller en charge Stéphane Papilloud
Chef du service technique Nicolas Berner



Plan directeur intercommunal du Valais central (PDi)

La boussole et la carte pour le développement de Vétroz

Répondant aux exigences de la LAT et du Plan Directeur cantonal (PDC) et afin de permettre un développement urbain régional qui soit coordonné aux enjeux de paysage, d'environnement et de mobilité et qui veille à une utilisation rationnelle et durable des ressources, les 17 communes du Valais central, de Salquenen à Ardon, ont élaboré un plan directeur intercommunal (PDi) qui est un instrument de planification (art 20 LcAT) qui définit le développement spatial souhaité à l'échelle intercommunale et assure la coordination régionale des activités qui ont des effets importants sur l'organisation du territoire.

Durant les deux dernières années, ce sont 4 ateliers thématiques, regroupant les techniciens et politiques communaux, mis en place et pas moins de 500 retours et propositions des communes.

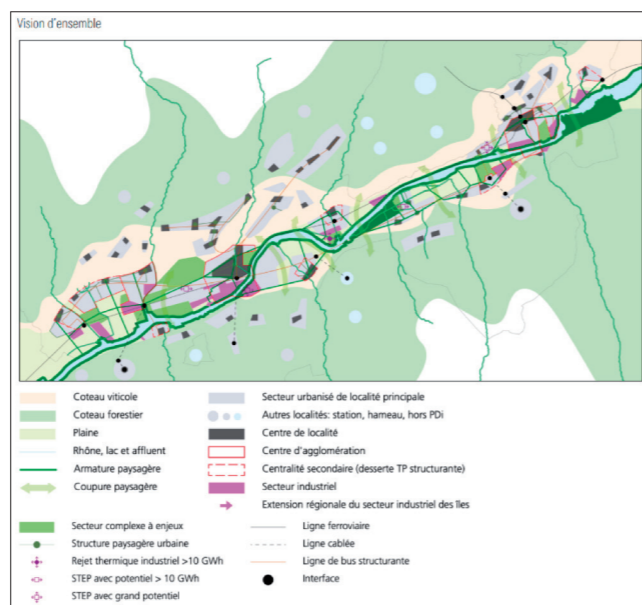
Le PDi est décidé par le Conseil communal de chaque commune et est approuvé par le Conseil d'Etat.

Il sert de guide pour les actions à entreprendre pour les 15 à 20 prochaines années et a un effet contraignant sur les autorités concernées. Les communes devront s'assurer de la conformité de leur plan de zone et règlement des constructions avec lui.

Le PDi du Valais central est coordonné avec les PDi voisins et tous sont en phase avec le plan directeur cantonal qui est lui intégré au projet de territoire Suisse.

Tous ces plans font partie des moyens de mise en œuvre des objectifs émis par la loi d'aménagement du territoire (LAT). Ils sont en principe hiérarchiques mais leur développement au niveau cantonal se fait en parallèle et les plans s'alimentent mutuellement de leurs réflexions.

Il ne s'agit pas ici de lois ou de règlements. Le PDi propose toutefois des principes, des stratégies et des mesures, dont certains peuvent être liants, dans le sens que les futurs plans de zone (PAZ) et règlement des constructions (RCCZ) que les communes sont en train d'élaborer auraient de la peine à se faire homologuer par le Conseil d'Etat si elles n'en suivaient pas les principes stratégiques liants.



On pourrait penser que les communes perdront en autonomie, c'est partiellement vrai mais il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit de suivre des règles que les communes elles-mêmes ont élaborées. Elles garantiront que le développement régional des prochaines décennies, au moins, ne sera plus chaotique mais suivra au contraire des principes qui tendent tous vers un développement qualitatif dont nous serons bénéficiaires, nous et les générations à venir.

Le PDi a été élaboré à partir d'un diagnostic régional, les particularités du terrain, de notre environnement, de nos villes et villages. On peut dire qu'il couvre tous les aspects du développement futur de la région en définissant des stratégies pour :

1. Composer une structure paysagère forte
2. Valoriser les centralités des villes et villages
3. Réorienter le développement urbain vers l'intérieur
4. Renforcer la nature en ville
5. Mettre en œuvre la diminution de la consommation énergétique et la transition vers les énergies renouvelables
6. Garantir des ressources d'approvisionnement locales et durables
7. Coordonner l'urbanisation et le développement d'un réseau multimodal de mobilité

Les titres de ces stratégies permettent aisément d'imaginer leur contenu. On voit bien qu'elles tendent à mettre un terme au mitage du territoire, à se développer à l'intérieur du bâti existant, à renforcer la nature en ville et à accompagner la transition nécessaire des énergies et des moyens de mobilité.

A noter toutefois que, concernant la mobilité, les mesures infrastructurelles de mobilité sont prises en charge par le programme d'agglomération (PA, AggloSion puis Agglo Valais Central) mais les deux plans sont coordonnés et le PDi va rendre obligatoires des mesures non infrastructurelles décrites dans le PA.

A un moment où la plupart des communes sont en train de réviser leur PAZ/RCCZ, le PDi est comme une boussole et une carte (il en contient d'ailleurs plusieurs) et chacune de ses prescriptions exigent des réflexions et des études de la part des communes.

Par exemple, la stratégie N°3 « Réorienter le développement urbain vers l'intérieur » demande, exige même, de mettre en place une gestion active des zones d'activités. La commune de Vétroz est directement concernée avec une zone industrielle relativement importante mais avec des ressources insuffisantes pour la gérer ou la planifier.

La stratégie N°5 demande que nous développions des réseaux thermiques alimentés à distance (CAD) mais là encore à Vétroz, nous avons la chance d'héberger une usine mais nous n'avons pas de contrôle sur le développement de son réseau.

La stratégie N°7 nous demande de développer un réseau de mobilité douce, ce que nous aimerions bien faire mais un territoire parfois exigu et des conflits avec des zones agricoles protégées, des rails et une autoroute font que par exemple la liaison du centre du village avec les berges du Rhône (illustrées dans l'extrait du plan stratégique mobilité douce) est à ce jour encore très théorique.

Cette même stratégie nous demande d'inciter à une utilisation raisonnée de la voiture via une politique de stationnement harmonisée qui tend à diminuer le nombre de places de stationnement, privées et publiques. Sur ce point, le changement

sera sensible pour la commune de Vétroz dont le règlement actuel demande bien plus de places de stationnement que les autres communes du PDi.

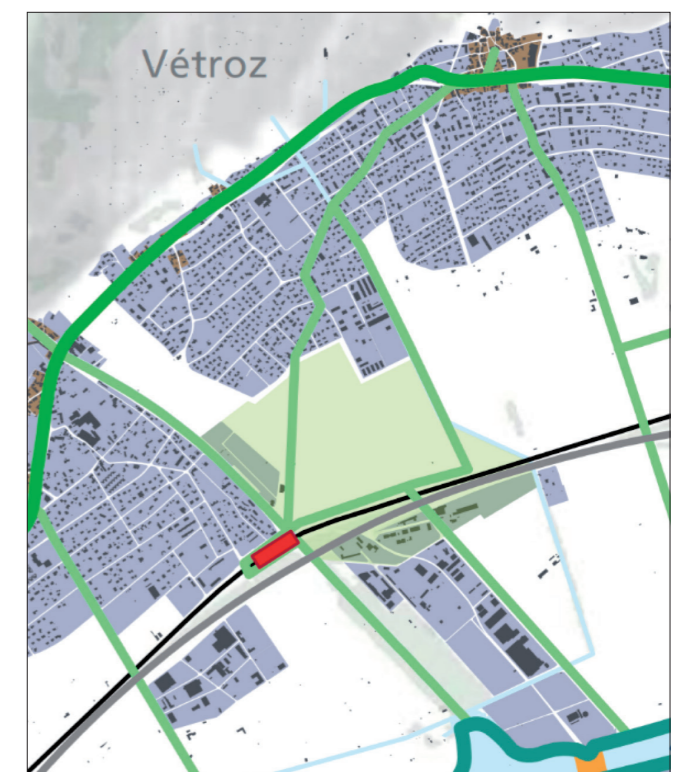
Pour toutes ces stratégies, le PDi énumère un certain nombre de mesures, liantes ou non, qu'il serait impossible d'énumérer dans ce seul article.

Après circulation dans les services du canton pour préavis et parution au bulletin officiel pour information au public, les communes auront jusqu'à cet automne pour communiquer leurs dernières demandes de modification ou de corrections, puis le PDi sera formellement accepté par chaque exécutif pour être finalement validé par le Conseil d'Etat au printemps prochain.

Le législatif vétrozain n'est pas en reste, sa commission d'édilité a pu travailler sur certains points pour seconder l'exécutif et étudier le PDi dans son ensemble dans l'optique de la révision du règlement des constructions.

Nous sommes bien sûr à disposition pour répondre à toutes questions que vous pourriez avoir à ce sujet.

Dominique Kuster, Conseiller municipal



Gérer la densification

A Vétroz, la densification est en cours mais elle ne satisfait pas toujours aux critères de qualité.

Dans mon article précédent¹ intitulé sobrement « Densification », j'exposais les principes du besoin impératif de densification, sa nécessaire qualité et surtout le fait qu'elle était déjà en cours. Tout le monde peut maintenant constater l'apparition de projets plutôt imposants.

Ces projets se font sur les derniers grands espaces sur la commune mais on peut s'attendre à ce qu'un jour des secteurs de maisons anciennes soient rasés pour faire place à du neuf, plus dense et plus rentable.

Cet impératif de rentabilité est une conséquence de l'augmentation générale du prix du terrain sur la commune et il est évident qu'à ces prix chaque promoteur veut exploiter la densité maximale permise par la zone. (Fig 1)

Ces projets très denses sont accompagnés d'un fort accroissement local de la population, des voitures et du trafic qui vont avec. Les prairies, bosquets, arbres sont souvent remplacés par du béton, du bitume et des haies inutiles pour la biodiversité tout en créant de futurs îlots de chaleur.

Ces projets ne satisfont pas complètement aux lignes directrices de la LAT ni aux stratégies du PDi² (voir article dans le même numéro) car il leur manque des éléments essentiels de qualité de vie, de nature en ville, de lutte contre le réchauffement climatique ou les besoins de la transition énergétique.



Mais que peut faire la municipalité pour éviter ce genre de constructions ?

Elle dispose d'outils très puissants. Si par exemple elle estime qu'un projet ne va pas dans le sens de la vision de développement de la commune établie par le projet de révision des PAZ/RCCZ³ en cours, elle peut tout simplement le bloquer. Elle peut même mettre sous protection tout un quartier, ou même toute la commune, ce qui permettrait de bloquer pendant des années (jusqu'à l'arrivée du nouveau règlement) les projets qui ne seraient pas en adéquation avec cette vision

Le développement de Vétroz doit tendre vers une densification de qualité.

Nous n'en sommes pas encore à la mise sous protection intégrale. La commune dispose d'un outil plus « léger », le plan de quartier (PQ) qui permet d'exiger un certain nombre de choses sur un grand projet, certaines contraignantes, d'autres moins.

L'établissement d'un plan de quartier est un processus assez long, fait de négociations entre les demandes communales et les impératifs (généralement financiers) du promoteur. La commune tente d'y mettre des critères de qualités qui seront présents seulement dans le nouveau règlement. Elle essaye de favoriser la construction de parking souterrains pour y installer des abris communaux en temps de guerre dont elle manque terriblement. Elle propose d'établir des droits de passage pour une circulation publique douce.

Ces négociations sont parfois fructueuses, nous voyons ici le même projet avant et après négociations, l'espace central qui n'était composé que d'une route et de places de stationnement est maintenant occupé par une allée sinuant au milieu de zones enherbées et publiques, propice à la rencontre et aux jeux, le parking est déplacé au sous-sol. (Fig 2)

Ces négociations demandent des concessions de part et d'autre.

Le plan de quartier peut donner un bonus de densité, les parkings dans le sous-sol peuvent également en donner un important⁴.

Souvent ces mesures ne suffisent pas encore au promoteur qui bien souvent voit le prix de ses logements croître avec chaque demande commu-



nale et la demande habituelle dans ce cas-là est de demander une dérogation sur les places de stationnement exigées par le RCCZ.

Pour pallier au problème de l'espace public utilisé pour compléter un stationnement privé insuffisant, la commune de Vétroz a, lors de la dernière révision de son RCCZ en 2016⁵, augmenté le nombre minimum de places de stationnement par logement. Ceci a de cette manière résolu temporairement le problème.

L'inconvénient est que cette exigence conduit à des projets où la surface utilisée pour la voiture, les accès et le stationnement devient bien trop impor-

tante. L'exemple de projet plus bas est éloquent, et il ne s'agit que d'une vue partielle. Ce genre de projet mène à des espaces de vie similaires à ceux illustrant le début de cet article.

Il n'y a ainsi, théoriquement, plus de risque de débordement sur l'espace public mais la commune de Vétroz peut, avec son PAZ existant, accueillir encore plus de 3000 habitants. La plupart des infrastructures seraient suffisantes, ou pourraient être mises à niveau mais nos routes déjà étroites ne sont pas extensibles. Et hors zone à bâtir, pour des raisons liées à la LAT et à la sauvegarde des terres agricoles, il n'est pas possible de créer de nouvelles routes.

On voit donc bien que cette augmentation des places de stationnement n'est pas compatible avec les spécificités de notre territoire et va à rebours des stratégies du PDi et des objectifs plus généraux de transition énergétique et lutte contre le réchauffement climatique.

Nous devons diminuer le nombre de voitures individuelles

Vétroz a de la chance d'être une commune de plaine, elle est maintenant desservie par une ligne de bus qui circule à la cadence de la demi-heure de 5h à 22h30, et même plus aux heures de pointe.



⁴ Il s'avère que notre règlement ne permet pas encore de donner ce bonus prévu par la loi cantonale pour parkings au sous-sol, malgré une pratique fréquente dans plusieurs communes, mais la loi est la loi et il faudra attendre que le nouveau règlement prévoit que ce soit possible.

⁵ Modification partielle du RCCZ, art. 30, place de stationnement.

¹ https://www.vetroz.ch/_docn/3878884/Ve769trozSpective_Juillet_2022.pdf
² PDi : Pla de développement intercommunal

³ PAZ : Plan aménagement de zone / RCCZ : Règlement communal des constructions.

Gérer la densification (suite)

La gare CFF d'Ardon n'est pas très éloignée, un système de location de vélos est maintenant disponible et nous aurons probablement un jour des véhicules partagés (Mobility car sharing).

La nouvelle loi sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne vont à terme encore renforcer ces mesures et ces possibilités. Nous devons permettre aux personnes qui peuvent se déplacer à pied, à vélo, en bus ou autres moyens légers de le faire dans de bonnes conditions. Beaucoup trop de gens ne le font pas parce qu'ils jugent le trajet dangereux, inconfortable ou compliqué. Ce qui se passe aux abords des centres scolaires, en particulier Bresse, montre trop bien le cercle vicieux induit par un excès d'automobiles.

Le conseil municipal a donc décidé, appuyé par la commission d'édilité du conseil général, de suivre les recommandations du PDi concernant le stationnement privé et public. Dans le nouveau RCCZ, les exigences en stationnement privé vont diminuer, et même beaucoup diminuer si les logements sont à proximité de transports publics. Ceci s'accompagne nécessairement de mesures pour le stationnement public. Le PDi demande que les communes harmonisent leurs règles de stationnement public pour aller dans le sens d'une réglementation plus stricte. Dans sa séance du 26 janvier 2023, le conseil municipal a décidé de mettre en œuvre une interdiction de stationner en dehors des cases. Ces deux mesures devraient, à terme, rendre nos routes moins encombrées et plus sûres pour tous les usagers, y-compris pour les automobilistes.

Ces grands projets et ces mesures à prendre nécessitent beaucoup de moyens

Le service des constructions, qui représente à

peine plus de deux personnes à temps plein, est au cœur du dispositif et je le remercie pour tous les efforts qu'il doit fournir en plus de son travail habituel. J'en profite pour rappeler qu'il n'a pas pour vocation de se substituer aux architectes, ingénieurs et géomètres.

Il est heureusement secondé par des juristes, des spécialistes en aménagement du territoire, le service technique, la police, la commission des constructions, le conseil municipal et des commissions du conseil général, en plus de divers services cantonaux.

Le service est malgré tout à flux tendu et je prie les usagers de se montrer compréhensifs et patients en cette période de grands travaux.

La commune de Vétroz, sa zone résidentielle, sa nature, son cœur agricole et sa zone industrielle, tous ces éléments doivent parfaitement s'intégrer dans le projet de développement qui sera concrétisé par le nouveau plan de zone et le règlement des constructions accompagnés du rapport explicatif.

Dominique Kuster, Conseiller municipal



Plan de scolarité

PLAN DE SCOLARITÉ 2023/2024

Début de l'année scolaire Le jeudi 17 août 2023

Fin de l'année scolaire Le vendredi 21 juin 2024

VACANCES ET CONGÉS ANNUELS

Automne Du mercredi 18 octobre 2023 à midi
Au lundi 30 octobre 2023 le matin

Noël Du vendredi 22 décembre 2023 le soir
Au lundi 8 janvier 2024 le matin

Carnaval Du vendredi 9 février 2024 le soir
Au lundi 19 février 2024 le soir

Pâques Du jeudi 28 mars 2024 le soir
Au lundi 8 avril 2024 le matin

FÊTES OFFICIELLES

Toussaint Le mercredi 1^{er} novembre 2023

Immaculée conception Le vendredi 8 décembre 2023

Ascension Du mercredi 8 mai 2024 à midi
Au lundi 13 mai 2024 le matin

Pentecôte Le lundi 20 mai 2024

Fête-Dieu Le jeudi 30 mai 2024

Eau potable et autocontrôle

Le distributeur d'eau, une entreprise du secteur alimentaire

Il est assez évident que les distributeurs d'eau produisent une denrée alimentaire. Pourtant, rarement ils sont associés en premier lieu à une boulangerie ou à une exploitation agricole, mais ils sont plutôt considérés comme des prestataires de services de base, comme un producteur d'électricité ou un fournisseur de télécommunications.

L'approvisionnement en eau puise son produit final directement dans la nature. Alors que l'électricité, une fois produite, est un produit toujours identique, l'eau potable évolue constamment, car elle est soumise aux influences de la nature et de l'homme. Parallèlement, les exigences de la législation alimentaire sont très élevées pour l'eau potable. Cela rend la tâche particulièrement exigeante.

Evolution des exigences en matière de qualité de l'eau potable

Le raccordement de tous les ménages à l'eau potable n'a été achevé que dans les années 70 en Suisse. L'objectif était alors la maîtrise de la microbiologie et la non dissémination des germes fécaux ou des agents pathogènes dans l'eau potable. Dans les années 80 et 90, le nitrate, un agent chimique dangereux pour la santé, est devenu pour la première fois un sujet de préoccupation dans l'eau potable. Une autre césure est intervenue avec le chlorothalonil, un produit phytosanitaire fongicide entre-temps interdit, dont les produits de dégradation sont aujourd'hui détectables en concentration élevée dans les ressources en eau potable de l'ensemble du Plateau suisse.

Les substances chimiques continueront malheureusement à nous préoccuper à l'avenir, car une partie d'entre elles sont persistantes, c'est-à-dire qu'elles ne se dégradent pas ou très lentement de manière naturelle dans l'environnement. Alors que les agents pathogènes meurent lorsqu'irradiés aux UV ou traités au chlore, les substances chimiques ne peuvent être éliminées de l'eau que par des méthodes complexes. Rétrospectivement, la qualité de l'eau potable n'a cessé de s'améliorer. Parallèlement, les exigences de la population en matière de sécurité ont augmenté.

Réservoir

Le consortage de Motelon, composé des communes partenaires de Conthey, Ardon et Vétroz, a réalisé d'importants investissements entre 2010 et 2015 pour l'approvisionnement en eau potable des trois communes. Les travaux avaient consisté à la création d'une usine d'ultrafiltration, à la pose d'une nouvelle conduite for-

cée, à l'installation d'un turbinage, à l'interconnexion des réseaux des villages et à l'extension du réservoir de Péteille.

Le réservoir de Péteille a au terme de cette période vu sa capacité doubler pour atteindre près de 2'000 mètres cubes. Il est propriété des communes d'Ardon et de Vétroz. En moyenne son eau est renouvelée trois fois par jour via la consommation par la population.

Au printemps 2023 le service communal des eaux a procédé au nettoyage des deux cuves du réservoir. Cette opération a duré une semaine pour chacune des cuves. Les travaux consistent en la vidange de la cuve, au nettoyage haute pression des parois, à la désinfection de ces dernières et à sa remise en eau après rinçage.

Analyses d'eau

La distribution d'eau potable par la Municipalité est soumise à un cadre légal ferme et conformément à un manuel d'autocontrôle. Ce dernier permet d'identifier, d'évaluer et de maîtriser les dangers concernant la salubrité des aliments que l'on peut rencontrer dans les différentes étapes de transformation d'une denrée alimentaire.

C'est dans ce contexte qu'est réalisé périodiquement le nettoyage du réservoir. C'est également cette réglementation qui régit entre autre les fréquences des analyses bactériologiques et chimiques à mener. La Municipalité est tenue d'en informer une fois par année sa population. Ci-contre le tableau des analyses réalisées par le Service cantonale de la consommation et affaires vétérinaires et leur appréciation. Annuellement des analyses sont également publiées sur le site internet de la Municipalité.

Analyse microbiologique du 20.04.2023			Rapport 23-VS-16015	
Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
VS-0001-MOP	Germes aérobies mésophiles	<10 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	Conforme
VS-0007-MOP	Escherichia coli	non décelé	non décelé	Conforme
VS-0017-MOP	Enterococcus spp.	non décelé	non décelé	Conforme

Analyse chimique du 27.03.2023			Rapport 23-VS-13176	
Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme M : Valeur indicative	Appréciation
VS-0300-MOP	Conductivité électrique 20 °C	686 µS/cm		
VS-0301-MOP	pH mesuré au laboratoire	7.6 M	M : 6.8 - 8.2	
VS-0304-MOP	Dureté totale	39.8 °F		
VS-0305-MOP	Dureté carbonatée	29.8 °F		
VS-0306-MOP	Calcium	126.0 mg/l		
VS-0397-MOP	Ammonium	< 0.05 mg/L	max. 0.10 mg/l	Conforme
VS-0389-MOP	Chlorure	12.50 mg/l	M : max. 20.00 mg/l	
VS-0389-MOP	Sulfate	82.20 mg/l	M : max. 50.00 mg/l	
VS-0392-MOP	Nitrite	< 0.01 mg/L	max. 0.10 mg/l	Conforme
VS-0389-MOP	Nitrate	31.10 mg/l	max. 40.00 mg/l	Conforme
VS-0391-MOP	Magnésium	21.60 mg/l		
VS-0391-MOP	Sodium	6.60 mg/l	max. 200.00 mg/l	Conforme
VS-0391-MOP	Potassium	1.30 mg/l	M : max. 5.00 mg/l	
VS-0556-MOP	Turbidité	non décelé	max. 1.0 UT/F	Conforme
VS-0325-MOP	Carbone organique total	< 0.5 mg/L	max. 2.0 mg/l	Conforme

Pour la commission des Travaux publics,
Conseiller en charge, Stéphane Papilloud
Chef du service technique, Nicolas Berner

Pose de compteurs d'eau potable

Etat des lieux

Décidé en 2019 par le Conseil général, la pose des compteurs d'eau potable dans chaque bâtiment se poursuit. A ce jour près de 1250 bâtiments sont équipés. Le rythme de pose instauré a permis d'obtenir une avance d'environ une année par rapport à la planification initiale établie. A ce jour, en sus des immeubles et des entreprises, pratiquement toutes les constructions sises à l'ouest du canal du Milieu sont équipées d'un compteur officiel.

La Municipalité tient à remercier chaque propriétaire pour le bon accueil fait à ce nouvel outil pour une meilleure exactitude des taxes perçues.

Mon bâtiment n'est pas encore équipé d'un compteur, que faire ?

Chaque propriétaire reçoit en temps utile une correspondance de la Municipalité selon la planification établie. Ce courrier indique également la marche à suivre (entreprise à contacter, pose du compteur et demande de remboursement). Il suffit donc d'attendre ces indications de la part de la Municipalité avant d'entamer une quelconque démarche. Le solde des quartiers à équiper est :

2023-24 : Sousmaison et Bresse

2024-25 : Proumays, Sâles, Rasses et Plantsette

2025-26 : Champmarais, Tsan Usou, Rouis et Vieux-village

En cas de réalisation de travaux annexes sur votre bâtiment une demande pour pose anticipée d'un compteur peut être faite auprès du service technique.

Détection de fuite

Au moment du relevé du compteur les éventuelles fuites situées à l'aval du compteur (donc dans votre bâtiment) sont identifiables. En cas d'observation d'une consommation continue durant 30 jours une notification est émise par le système. Dans ce cas une correspondance vous est adressée vous priant de mener les investigations et réparations nécessaires. Le service communal des eaux quitte ensuite cette opération et reste évidemment à disposition pour toute question de fuite.

A ce jour une trentaine de cas ont été signalés aux propriétaires et les investigations menées ont permis de clarifier / remédier aux situations suivantes :

Fuites nécessitant des réparations (w-c défectueux, vidange mal fermée, etc.)

Usages assimilés à un gaspillage et proscrits (arrosage à la traîne, etc.)

Usages spécifiques justifiés (besoins spécifique d'une entreprise, élevage, etc.)



Divers

Les compteurs restent propriété de la commune, qui participe financièrement jusqu'à Fr. 500.- (le coût moyen pour une villa individuelle est en-dessous de ce montant). Annuellement, le relevé du compteur sera réalisé à distance par la Municipalité.

Pour plus de détail, un récapitulatif de toutes les taxes communales est publié sur www.vetroz.ch > actualités. Le règlement complet est disponible en ligne sur www.vetroz.ch > menu > organisation > règlements.

N'hésitez pas à contacter le service financier (027 345 37 87 ou finances@vetroz.ch) pour les questions en lien avec les taxes, ou le service technique (027 345 37 86 ou service.technique@vetroz.ch) en lien avec l'équipement.

Pour la commission des Travaux publics,
Conseiller en charge, Stéphane Papilloud
Chef du service technique, Nicolas Berner

Extension du réseau public d'irrigation

Suite à l'adoption du règlement sur l'eau potable la Municipalité avait estimé que l'extension du réseau public d'irrigation nécessitait un investissement de plusieurs millions de francs. Le Conseil Municipal avait alors opté pour un équipement opportuniste : toute nouvelle extension se grefferait sur des travaux annexes.

Dans ce contexte la Municipalité entend profiter du développement du réseau privé de chauffage à distance (CAD). Ce réseau est amené à se développer année après année au gré du marché de la demande. Ainsi pour chaque nouveau quartier desservi par le CAD et non équipé en irrigation la Municipalité invitera les propriétaires raccordables à réaliser

les travaux nécessaires. Dans ces périmètres le raccordement au réseau public d'irrigation reste obligatoire conformément à la réglementation en vigueur.

La Municipalité rappelle qu'elle ne dispose pas de la planification détaillée du CAD, seuls les axes principaux sont connus : le développement de ce projet privé reste tributaire des demandes de raccordements et est en constante évolution.

Pour la commission des Travaux publics, Conseiller en charge, Stéphane Papilloud
Chef du service technique, Nicolas Berner

Accès sud-est du village

Giratoire du Manège

Propriété cantonale, le nouveau giratoire sur la bretelle d'autoroute est fonctionnel depuis quelques mois. L'aménagement du terre-plein a été réalisé par étape par l'équipe des travaux publics. Si des curieux ont d'abord affirmé que le monticule de bloc rocheux ressemblait à un tas de cailloux déversé, à ce jour nous ne pouvons que leur donner raison. Leur prédiction était bonne et l'effet escompté est atteint. Il s'agit d'une mise en œuvre des grands éboulements de Derborence survenus au XVIIIème siècle.

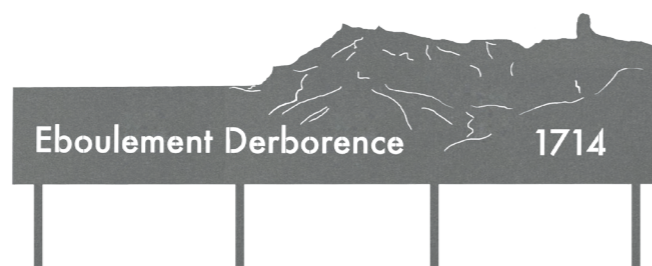
Avenue des Vergers

Le projet d'élargissement et de réfection de l'avenue des Vergers dans sa portion agricole est en cours de définition. La création d'un nouveau pont (au droit du giratoire du Manège) est également prévue. Ce projet soulève des problématiques complexes en lien avec les cours d'eau et les surfaces agricoles d'assolement qui sont des espaces protégés. Des expropriations sont également prévisibles. Pour des raisons de

procédure la réalisation de cette mesure n'est pas prévue avant l'horizon 2025.

Dans une optique de nature en ville le Conseil municipal décidait au printemps 2023 de mener une réflexion pour le réaménagement de l'avenue des Vergers en zone à bâtir. La réalisation de ces travaux s'inscrit dans la continuité du réaménagement de la route cantonale au centre du vieux-village.

Pour la commission des Travaux publics, Conseiller en charge, Stéphane Papilloud
Chef du service technique, Nicolas Berner



Modérateurs de trafic

Route de la Creusettaz :

Dans le coteau, la route de la Creusettaz est très étroite et la distance de visibilité importante. En trafic descendant, la vitesse des véhicules est élevée : il n'y a effectivement aucune limitation spécifique de vitesse dans les routes agricoles (limitation à 80 km/h). Afin de garantir une diminution de la vitesse des usagers arrivant en zone à bâtir un dos-d'âne a été créé.



Route de l'Industrie :

La Municipalité a récemment mis en œuvre de nouveaux aménagements routiers à la rue du Haut-de-Cry. En réponse aux constats positifs des riverains de cette rue, la Municipalité a décidé d'étendre ce concept à la route de l'Industrie. Des ralentisseurs ont été érigés et de nouveaux îlots de verdure créés. Après quelques semaines de mise en fonction les premiers échos positifs sont entendus.

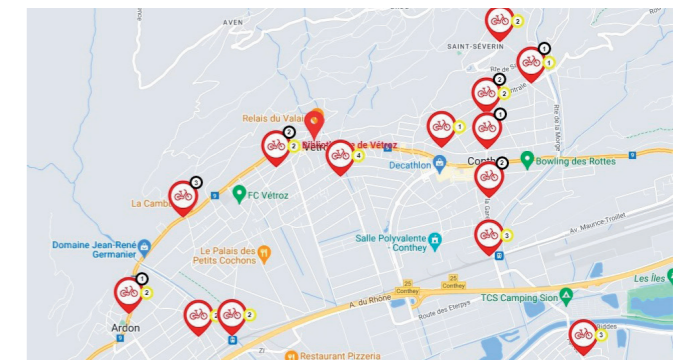


Agglo Valais Central – www.velospot.info

Sur proposition de l'Agglo Valais Central, la Municipalité de Vétroz participe au développement d'un réseau de vélos en libre-service. Dans un premier temps la commune a mise à disposition 5 places pour accueillir les stations de parking vélo. Actuellement de Sierre à Martigny ce réseau comporte plus de 52 stations et 240 vélos. Le prestataire s'est engagé à augmenter ces capacités de 50% à moyen terme. Les vélos sont en partie mécaniques et en partie à assistance électrique avec une limitation à 25 km/h.

Un abonnement doit être souscrit afin de bénéficier de ce service. Les conditions et les tarifs sont disponibles sur le site internet du prestataire. Le principe d'utilisation est d'emprunter un vélo d'un site A vers un site B et de le rendre rapidement disponible pour l'utilisateur suivant. Dans cet optique un tarif à la minute est appliqué afin que le vélo soit

restitué au plus vite au réseau, et non que ce dernier soit monopolisé alors que l'utilisateur s'arrête par exemple sur une terrasse.



Pour la commission des Travaux publics, Conseiller en charge, Stéphane Papilloud
Chef du service technique, Nicolas Berner



FINANCES COMMUNALES : COMPTE 2022

Nous vous présentons ci-dessous l'aperçu général des comptes 2022 de la Municipalité de Vétroz, tels que validés par le Conseil général en séance plénière du 19 juin 2023 et où figure également le budget à titre de comparaison.

L'exercice comptable 2022 est marqué par l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable harmonisé (MCH2) et des nouvelles directives en découlant.

Compte de résultats échelonné		Budget 2022	Compte 2022
Charges d'exploitation			
30	Charges de personnel	CHF 6 628 100.00	6 628 540.95
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF 5 500 250.00	5 116 856.46
33	Amortissements du patrimoine administratif	CHF 3 901 400.00	3 578 136.05
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF 103 600.00	382 563.21
36	Charges de transferts	CHF 10 949 800.00	11 141 514.17
	Total des charges d'exploitation	CHF 27 083 150.00	26 847 610.84
Revenus d'exploitation			
40	Revenus fiscaux	CHF 15 810 500.00	17 365 578.71
41	Patentes et concessions	CHF 538 000.00	575 402.66
42	Taxes	CHF 4 907 000.00	4 953 227.68
43	Revenus divers	CHF 4 000.00	14 808.68
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF 226 700.00	498 214.52
46	Revenus de transferts	CHF 4 121 300.00	4 183 896.95
	Total des revenus d'exploitation	CHF 25 607 500.00	27 591 129.20
R1	Résultat provenant de l'activité d'exploitation	-1 475 650.00	743 518.36
34	Charges financières	CHF 425 500.00	447 165.48
44	Revenus financiers	CHF 595 450.00	838 720.47
R2	Résultat provenant de l'activité de financement	CHF 169 950.00	391 554.99
O1	Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	-1 305 700.00	1 135 073.35
38	Charges extraordinaires	CHF -	250 000.00
48	Revenus extraordinaires	CHF -	-
E1	Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF -	-250 000.00
	Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF -1 305 700.00	885 073.35

L'exercice comptable 2022 dégage une marge d'autofinancement arrêtée à CHF 4'639'958.09, supérieure de CHF 2'117'458.09 à la prévision établie et un bénéfice de CHF 885'073.35 supérieur de CHF 2'190'773.35 à la prévision établie.

Ce bon résultat s'explique principalement par les recettes fiscales, en augmentation de 9.84% dépassant de CHF 1'555'078.71 le montant global budgétisé (nature 40) pour 2022.

Les amortissements ordinaires 2022 représentent CHF 3'620'536.05, soit une diminution de CHF 1'728'407.10 par rapport aux comptes 2021. Cela est dû aux nouveaux taux d'amortissement définis par les nouvelles directives MCH2.

Les investissements nets 2022 s'élèvent à CHF 5'470'307.50 et sont inférieurs de CHF 1'626'892.50 à la budgétisation établie.

Avec un capital propre de CHF 18'482'801.46 au 31.12.2022, en augmentation de CHF 1'408'747.54 par rapport au 31 décembre 2021, la Municipalité de Vétroz demeure en mesure de faire face à ses engagements.

Le Conseil municipal a décidé d'allouer un montant de CHF 250'000.— à la réserve de politique budgétaire. Ce fonds sera alimenté en fonction des résultats futurs.

Aperçu du compte de résultats et investissements		Budget 2022	Compte 2022
Compte de résultats			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- CHF	23 533 350.00	23 387 654.46
Revenus financiers	+ CHF	26 055 850.00	28 027 612.55
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	2 522 500.00	4 639 958.09
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement	+ CHF	2 522 500.00	4 639 958.09
Amortissements planifiés	- CHF	3 951 300.00	3 620 536.05
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	103 600.00	382 563.21
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	226 700.00	498 214.52
Attributions au capital propre	- CHF	-	250 000.00
Excédent de charges	= CHF	1 305 700.00	-
Excédent de revenus	= CHF	-	885 073.35
Compte des investissements			
Dépenses	+ CHF	12 369 200.00	7 639 979.95
Recettes	- CHF	5 272 000.00	2 169 672.45
Investissements nets	= CHF	7 097 200.00	5 470 307.50
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-
Financement			
Marge d'autofinancement	+ CHF	2 522 500.00	4 639 958.09
Investissements nets	- CHF	7 097 200.00	5 470 307.50
Insuffisance de financement	= CHF	4 574 700.00	830 349.41
Excédent de financement	= CHF	-	-

Avec l'introduction du nouveau MCH2, les indicateurs financiers de l'Etat du Valais sont passés de cinq à huit et le graphique en toile abandonné. Ils sont détaillés ci-après, on constate que la politique active d'investissements menée actuellement influence négativement les ratios en lien avec l'endettement de la commune.

- Taux d'endettement net : 153.42%, mauvais
- Degré d'autofinancement : 84.82%, cas normal
- Part des charges des intérêts : 0.34%, bon
- Dette brute par rapport aux revenus : 145.16%, moyen
- Proportion des investissements : 24.44%, effort d'investissement élevé
- Part du service de la dette : 13.07% charge acceptable
- Dette nette par habitant : CHF 4'124.—, endettement important
- Taux d'autofinancement : 16.32%, moyen

En résumé, l'exercice 2022 est marqué par une bonne maîtrise des charges de fonctionnement et des recettes fiscales supérieures aux prévisions. La situation financière de la Municipalité peut être qualifiée de saine, avec des indicateurs marqués par le fort cycle d'investissements actuel.

Si vous souhaitez obtenir plus de détails sur les comptes 2022, le fascicule figurera prochainement sur notre site internet www.vetroz.ch.

Pour la commission des finances

Olivier Cottagnoud, Président de la Municipalité
Joël Germanier, Chef du Service financier



© Studio Bonnardot



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Contact

Municipalité de Vétroz
Route de l'Abbaye 31
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70
Fax: 027 345 37 71

administration@vetroz.ch
www.vetroz.ch

Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	08:00–12:00 13:30–17:30
Jeudi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé
Fermé durant les jours fériés	